



Commune de LA VILLE DU BOIS (91)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2017

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-sept le **vingt-et-un mars** à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire.

Date de convocation et d'affichage	
14 mars 2017	
Nombre de Conseillers :	
En exercice :	29
Présents :	20
Votants :	24

Présents :

JP. MEUR, **Maire**,

J. CARRÉ, A. BERCHON, M. PEUREUX, M. BRUN, P. LAVRENTIEFF, MC. KARNAY, **adjoints**,

M. CHARLOT, M. BOURDY, N. BOULLIÉ, C. LEPETIT, C. JOUAN, I. OSSENI, P. BOURILLON, E. CIRET, C. THIROUX, R. ARNOULD-LAURENT, V. PUJOL, A. GIARMANA, J. CLOIREC, **Conseillers Municipaux**,

Absents représentés :

F. DELATTRE	pouvoir à	JP. MEUR
MC. MORTIER	pouvoir à	J. CARRÉ
C. DERCHAIN	pouvoir à	P. BOURILLON
M. GESBERT	pouvoir à	V. PUJOL

Absente excusée :

N. MICHARD.

Absents :

S. REGNAULT, N. LEBON, S. IAFRATE, R. BLANCHET

Secrétaire de séance

A. BERCHON

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2017.

LE PROCÈS VERBAL EST ADOPTÉ A L'UNANIMITE

Installation d'un Conseiller Municipal

Monsieur MEUR présente Monsieur THIROUX à l'assemblée et lui souhaite la bienvenue.

2017D11

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que par courrier en date du 02 février 2017, Monsieur COUENNAUX a fait part de sa décision de démissionner de son poste de Conseiller Municipal au 1^{er} mars 2017,

CONSIDÉRANT que conformément au Code Electoral, Monsieur Claude THIROUX, candidat venant sur la liste UCVB, immédiatement après le dernier élu, a été appelé à pourvoir le siège devenu vacant,

VU le Code Electoral et notamment l'article 270,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Claude THIROUX au sein du Conseil Municipal

Vote du débat d'orientation budgétaire 2017 sur la base du rapport d'orientation budgétaire

Monsieur MEUR rappelle la nouvelle réglementation relative au vote du débat sur les orientations budgétaires.

Monsieur BRUN présente le rapport d'orientation budgétaire :

LES OBJECTIFS DU DOB

- Informer sur la situation financière
- Débattre des orientations budgétaires de la collectivité
 - Evolutions prévisionnelles des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement (concours financiers, fiscalité, tarification, subventions, etc.)
 - Relations financières entre la collectivité et la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay
 - Structure et gestion de l'encours de la dette
 - Evolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette

A. RESULTATS BUDGETAIRES 2016

De nombreuses décisions ont été prises pour réduire la dépense publique sur la commune :

- ✓ Optimisation des ressources humaines (CAE- Contrat d'avenir...)
- ✓ Application du programme pluriannuel de restructuration de l'école de musique
- ✓ Remplacement des agents partant à la retraite étudié au cas par cas
- ✓ Elaboration d'un nouveau règlement intérieur pour le personnel communal, analyse du temps de travail (cycles de travail, les heures supplémentaires)
- ✓ Renégociation des marchés publics (Assurance risques statutaires, bail éclairage...)
- ✓ Participation aux groupements de commande (SIPPEREC/SIGEIF....)
- ✓ Maîtrise des coûts des évènements festifs
- ✓ Transfert de la compétence « Assainissement eaux usées » vers le syndicat de l'Orge
- ✓ Non reconduction de la délégation de service public concernant l'entretien des ouvrages « eaux pluviales » assuré par SUEZ et repris par le syndicat de l'Orge (économie de 70 000 €)
- ✓ Fiscalisation des contributions Syndicat de l'Orge et syndicat de l'Yvette. (86 831,03€)
- ✓ Prise en charge par la CA Paris-Saclay de la cotisation versée au SYMGAV (11 064€)
- ✓ Décision des élus de réduire leurs indemnités de fonction (Diminution de l'enveloppe de 7 936,00€)
- ✓ Renégociation auprès du crédit mutuel d'un contrat de prêt (gain obtenu sur la durée résiduelle environ 80 000 €)

FONCTIONNEMENT
DEPENSES (€) 2016

Chapitre	BP2016	Réalisé 2016	Réalisé 2015
011 - Charges à caractère général	2 355 712,80	2 052 418,95	2 245 740,71
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 168 025,00	5 059 271,62	5 039 212,49
014 - Atténuations de produits	20 118,00	20 117,68	9 683,77
65 - Autres charges de gestion courante	537 910,00	528 989,19	589 596,55
66 - Charges financières	368 000,00	364 595,94	353 925,00
67 - Charges exceptionnelles	27 382,00	22 492,48	27 571,28
68 - Dotations amortissements/provisions	12 783,00	12 783,00	
Total DEPENSES REELLES	8 489 930,80	8 060 668,86	8 265 729,80
023 - Virement à la section d'investissement	507 324,10		-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	518 499,37	515 538,18	158 291,24
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 515 754,27	8 576 207,04	8 424 021,04
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (sans chap. 023)	9 008 430,17	8 576 207,04	8 424 021,04

✓ On observe :

- Une baisse de 8,60 % sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » justifiée par la rigueur constante dans les dépenses publiques (marchés renégociés, groupement de commandes, suppression de certaines dépenses, feux d'artifice...)
- Une stabilisation sur le chapitre 012 « Charges de personnel » malgré l'ouverture en septembre 2015 de l'école et du gymnase des Bartelottes et l'augmentation du point d'indice +0,60. Les charges de personnel représentent 59% des dépenses globales de fonctionnement,
- Une baisse de 10,30 % sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » justifiée par la décision des élus de baisser leurs indemnités de fonction à hauteur de 7,5%, de supprimer la participation financière de la commune pour la tarification des services publics concernant les enfants scolarisés hors commune...)
- Une hausse sensible des charges financières + 3 % soit 10 670,94€ justifiée par la prise en charge des nouveaux emprunts contractés pour le site des Bartelottes.

✓ On constate une augmentation des dépenses de fonctionnement de 1,80 % justifiée notamment par des écritures exceptionnelles opérées en 2016 imputées au chapitre 042 :

- le refinancement d'un contrat de prêt (taux passant de 3,40% à 1,44%) avec une écriture comptable équilibrée entre la section de fonctionnement « dépenses » et la section d'investissement « recettes » pour un montant de 141 585,71 €
- la vente de la propriété « centre-ville pour un montant de 160 000 € avec une écriture comptable équilibrée entre la section de fonctionnement « dépenses et recettes » pour un montant de 160 000 € et une recette en investissement pour 160 000 € (137 586,90€ + 22 413,10 €).

Le retrait de ces deux écritures comptables ponctuelles, permet de constater une diminution des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 2,50 %

FONCTIONNEMENT
RECETTES (€) 2016

Chapitre	BP 2016	Réalisé 2016	Réalisé 2015
002 - Résultat de fonctionnement reporté			21 282,89
013 - Atténuations de charges	105 000,00	208 678,43	144 310,47
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			81 192,65
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	788 859,02	883 764,08	840 817,39
73 - Impôts et taxes	7 134 620,61	7 216 950,99	7 005 082,90
74 - Dotations, subventions et participations	1 230 568,64	1 152 911,90	1 572 362,06
75 - Autres produits de gestion courante	48 260,00	58 720,63	82 353,97
76 - Produits financiers	10	5,46	5,83
77 - Produits exceptionnels	208 436,00	223 633,51	150 192,21
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 515 754,27	9 744 665,00	9 897 600,37
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT (sans 002)			9 876 317,48

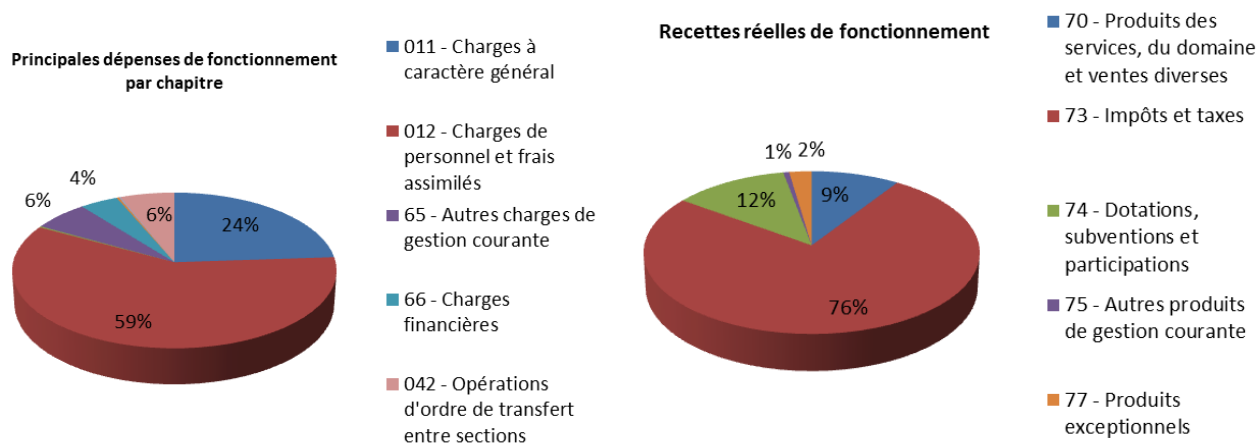
- ✓ On observe :
- Une augmentation de 44 % du chapitre 013 « Atténuation de charges » provenant des remboursements de notre assureur suite aux arrêts de travail, congés de maternité, accidents de travail...
 - Une augmentation de 5,10 % du chapitre 70 « Produits des services, du domaine et ventes diverses » justifiée notamment par la recette de 51 900 € versée par le SIOM imputée à l'article 70878, alors qu'en 2015 cette recette a été encaissée à l'article 74751
 - Une augmentation du chapitre 73 « Impôts et taxes » de + 211 868,09 € qui s'explique par :
 - La revalorisation des bases à hauteur de 1 % et l'arrivée de la nouvelle population.
 - Le reversement de l'excédent 2015 de l'ex CAEE soit 107 372.53 €
 - L'augmentation du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure et enseignes
 - L'augmentation du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation + 15 000 € par rapport à 2015.
 - Une baisse de 26 % du chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » soit - 419 451 € qui s'explique par :
 - La baisse de la dotation globale de fonctionnement passant de 706 214 € à 511 321 €
 - Le transfert de la recette SIOM imputée à l'article 70878
 - La baisse des compensations de l'Etat au titre des exonérations de la taxe foncière – 44 446 €
 - La suppression de la dotation de solidarité intercommunale versée par l'ex CAEE (150 183€)

En conclusion, entre les recettes 2015 et 2016, on observe une diminution de 1,55 %.

**FONCTIONNEMENT
RESULTAT (€) 2016**

FONCTIONNEMENT	2016	
	Budget total	Réalisé
Dépenses	9 515 754,27	8 576 207,04
Recettes	9 515 754,27	9 744 665,00
Excédent de fonctionnement 2016		1 168 457,96
Résultat de clôture 2016		1 168 457,96

Excédent de clôture 1 168 457,96€

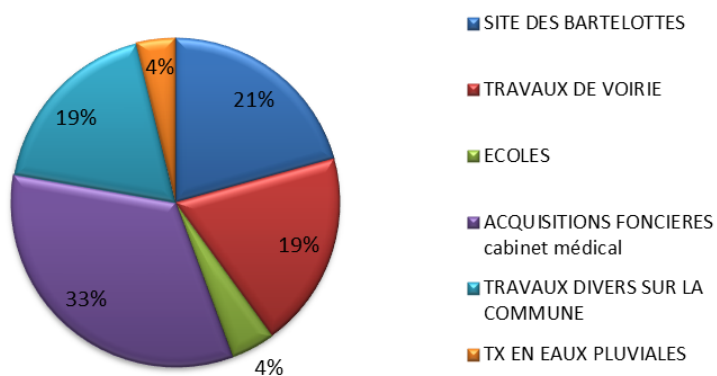


INVESTISSEMENT
DEPENSES (€) 2016

Chapitre	BP 2016	REALISE 2016	RAR 2016
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT (déficit 2015)	2 166 493,63		
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES (plan de relance, TVA)	182 034,00	182 034,00	
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 070 843,00	2 069 878,23	
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00	70 714,00	
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 595 495,95	899 191,19	275 362,39
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 085 580,58	3 221 817,42	275 362,39
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans 001)	3 919 086,95		275 362,39

Opérations d'investissement	Réalisé 2016
SITE DES BARTELOTES	185 961,00
TRAVAUX DE VOIRIE	173 966,43
ECOLES	39 034,84
ACQUISITIONS FONCIERES cabinet médical	300 031,97
TRAVAUX DIVERS SUR LA COMMUNE	165 570,95
TX EN EAUX PLUVIALES	34 626,00
	899 191,19

Opérations d'investissement



- ✓ Chapitre 10 – En 2015, la commune a bénéficié du plan de relance et, à ce titre, a perçu une avance TVA de 364 068 € à rembourser sur deux exercices. 2016 et 2017. La dépense imputée au chapitre 10 représente le 1^{er} acompte
- ✓ Chapitre 16 – La collectivité a renégocié un emprunt auprès du crédit mutuel sur la durée résiduelle (taux passant de 3,40% à 1,44%) le capital restant dû représente 866 518 € qu'il convient de déduire de 2 069 878,23 €. Le remboursement réel de la dette représente 1 203 100,23 €
- ✓ Chapitre 204 – Conformément à la délibération du 21 mars 2013, la commune s'est engagée à verser au bailleur social Villogia (opération 39 logements sociaux Bartelottes) une subvention d'équilibre de 500 000 € sur 7 ans. Les 70 714 € représentent la 5^{ème} annuité.
- ✓ Les restes à réaliser au 31 décembre 2016 représentent 275 362,39 €. Les dépenses engagées sur l'exercice 2016, non soldées au 31 décembre 2016 concernent notamment les travaux du CR9, l'opération pluriannuelle de modernisation du réseau électrique, quelques engagements de dépenses provenant des Bartelottes...

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES (€) 2016

	BP 2016	REALISE 2016	RAR 2016
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	507 324,10		
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	518 499,37	515 538,18	
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	621 984,56	585 496,61	
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISE	1 589 909,60	1 589 909,60	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	945 830,89	93 273,76	897 826,62
REFINANCEMENT DETTE			
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 901 032,06	1 366 518,38	450 000,00
165 - DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	1 000,00	510,00	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	0,00	
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	0,00	0,00	
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 085 580,58	4 151 246,53	1 347 826,62
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans chap. 021)	5 578 256,48		

- ✓ Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Cette écriture comptable apparaît en dépenses de fonctionnement – article 040 – 515 538,18 €
- ✓ Chapitre 10 – La commune a bénéficié du fonds de compensation de la TVA sur les opérations d'investissement 2015 soit 520 984,56 €. La commune a également encaissé 64 512,05 provenant de la taxe locale d'équipement et la taxe d'aménagement, soit un total de 585 496,61€,
- ✓ Chapitre 1068 – L'excédent de fonctionnement constaté en 2015 a été affecté au chapitre 1068 soit 1 589 909,60 €
- ✓ Chapitre 13 – Au titre du contrat départemental territorial, la commune a perçu notamment un bonus de 60 798 €, et une dotation de l'Etat au titre de la DETR 2014 – pour le mobilier, matériel des Bartelottes 31 713,30 €
- ✓ Chapitre 16 – Un emprunt de 500 000 € a été encaissé en 2016 au titre des RAR 2015. Sur le chapitre 2016, apparaît également le refinancement de l'emprunt crédit mutuel pour un montant de 866 518 €.
- ✓ Les restes à encaisser au 31 décembre 2016 représentent 1 347 826,62 €. Les recettes engagées sur l'exercice 2016, non soldées au 31 décembre 2016 concernent notamment :
 - Un emprunt de 450 000 € contracté auprès de la caisse des dépôts et consignations encaissé en janvier 2017.
 - Des subventions au titre de la DETR, des enveloppes parlementaires, du solde des subventions issues des contrats Région et Département pour les Bartelottes, des participations des promoteurs/bailleurs dans le cadre des PUP, pour un total de 897 826,62 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT (€) 2016

	2016		
INVESTISSEMENT	Budget total	Réalisé	RAR 2016
Dépenses	6 085 580,58	3 221 817,42	275 362,39
Recettes	6 085 580,58	4 151 246,53	1 347 826,62
Excédent d'investissement 2016		929 429,11	
Reprise déficit 2015		-2 166 493,63	
Résultat de clôture 2016		-1 237 064,52	1 072 464,23

➤ Soit un déficit net de 164 600,29€

SYNTHESE 2016 (€)

Résultats

RESULTAT DE CLOTURE 2016	
Section de fonctionnement – Résultat CA 2016 (A)	1 168 457,96
Section d'investissement – Résultat CA 2016 (B)	-1 237 064,52
Résultat global de clôture	-68 606,56
Dépenses d'investissement - RAR	275 362,39
Recettes d'investissement RAR	1 347 826,62
Solde des restes à réaliser (C)	1 072 464,23
Besoin de financement de la section d'investissement (B+C)=D	-164 600,29
Article 001 – Résultat d'investissement reporté (B)	-1 237 064,52
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (E)	1 168 457,96
Article 002 – Résultat de fonctionnement reporté (A-E)	-

Résultats de clôture 2016 :

- Déficit de 68 606,56€

En tenant compte des écritures comptables engagées et non réalisées au 31-12-2016, le résultat présente un excédent de 1 003 857,67€ net.

Rappel: Le résultat net au 31-12-2015 était de +18 526,20€

B. RETROSPECTIVE

FONCTIONNEMENT(€)

Dépenses

CHARGES DU PERSONNEL : Une masse salariale maîtrisée +4,60% en 4 ans.

CHARGES A CARACTERE GENERAL : Efforts continus sur les charges à caractère général 504 000€ en 4 ans soit 20%.

Stabilité des charges des frais financiers, malgré les emprunts contractés pour financer les Bartelottes

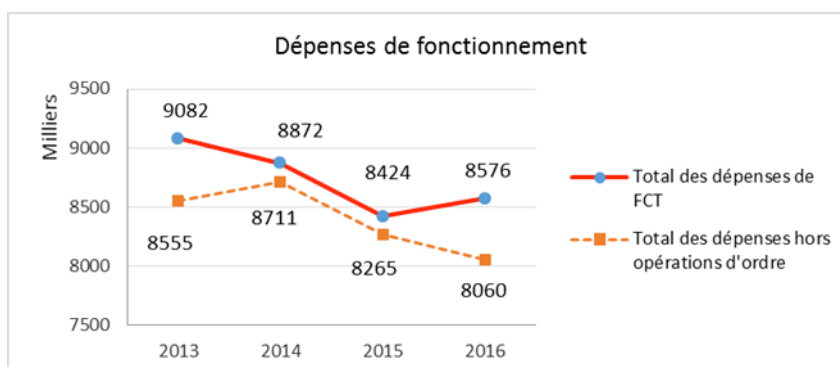
Autres charges de gestion courante : Efforts continus – 156 000€ en 4 ans soit -22%

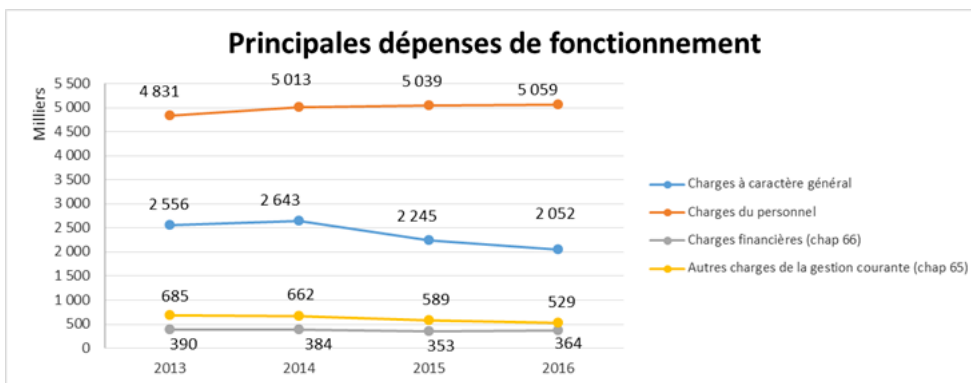
2016 - Il convient de déduire les écritures de dépenses exceptionnelles imputées en dépenses de fonctionnement :

160 000€ : Vente foncier centre-ville

141 585€ : Négociation emprunt Crédit Mutuel

301 585€





FONCTIONNEMENT(€)

Recettes

IMPOTS LOCAUX:

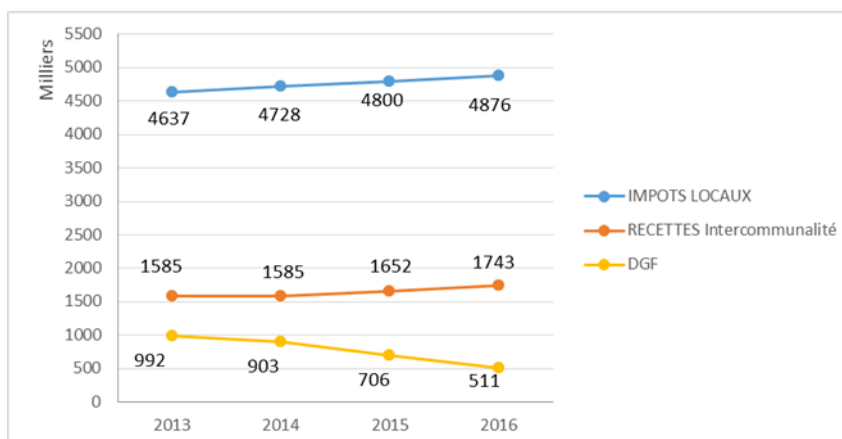
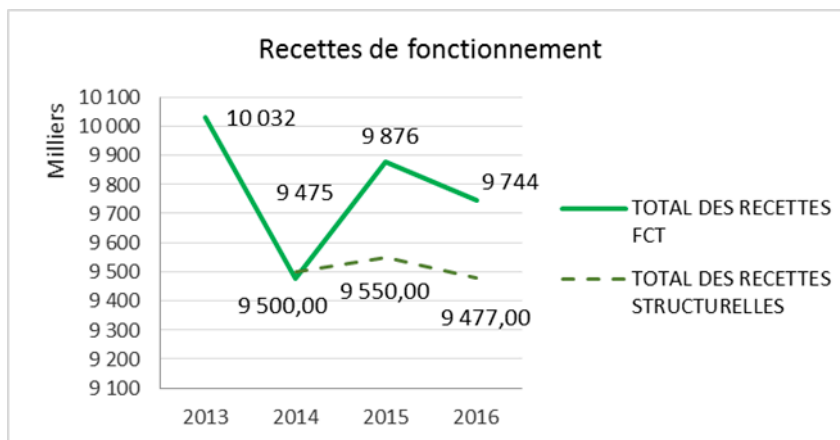
- Le taux d'imposition est maintenu depuis 2001.
- Augmentation des recettes fiscales de 5% sur les trois dernières années, soit 239 000€.

RECETTES Intercommunalité:

- Hausse du montant de l'Attribution de compensation (2016: Rentrée exceptionnelle non-reconductible – reprise de l'excédent 2015 CAEE)
- Baisse programmée pour 2017

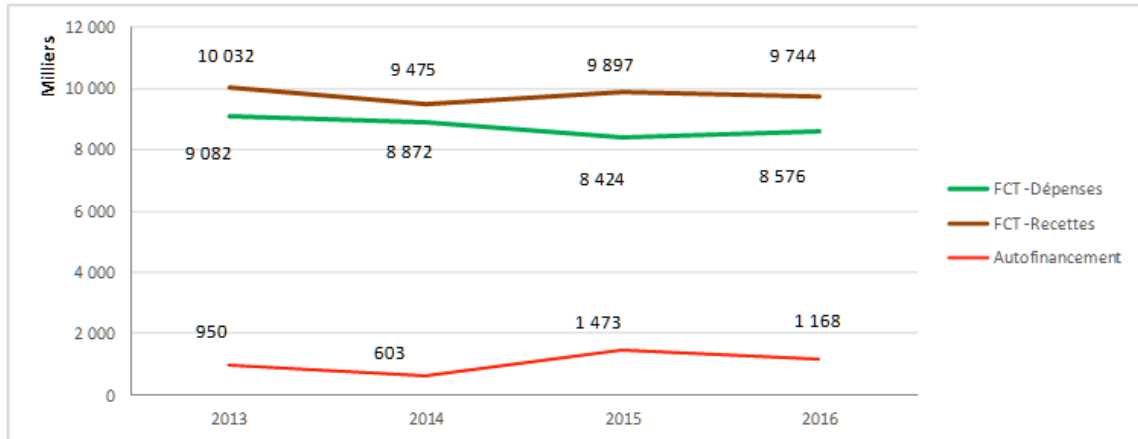
DGF:

- Baisse continue **entre 2013 et 2016: - 481 000€ soit - 48%**



FONCTIONNEMENT(€)

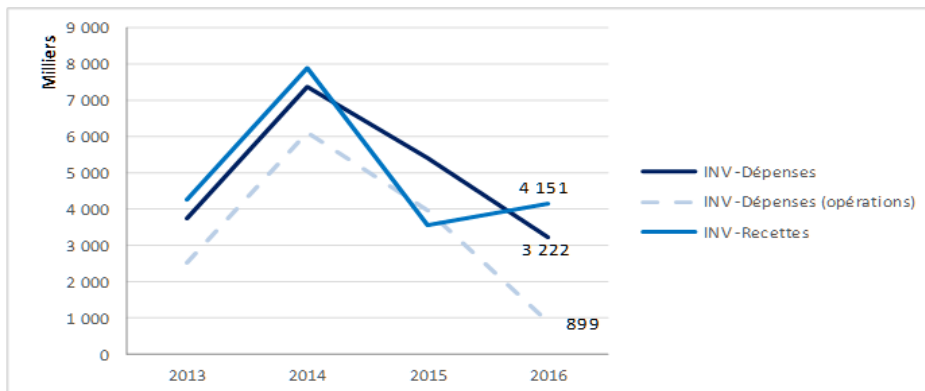
Autofinancement



Compte tenu de la rigueur budgétaire, l'effet ciseau est évité

VUE GLOBALE

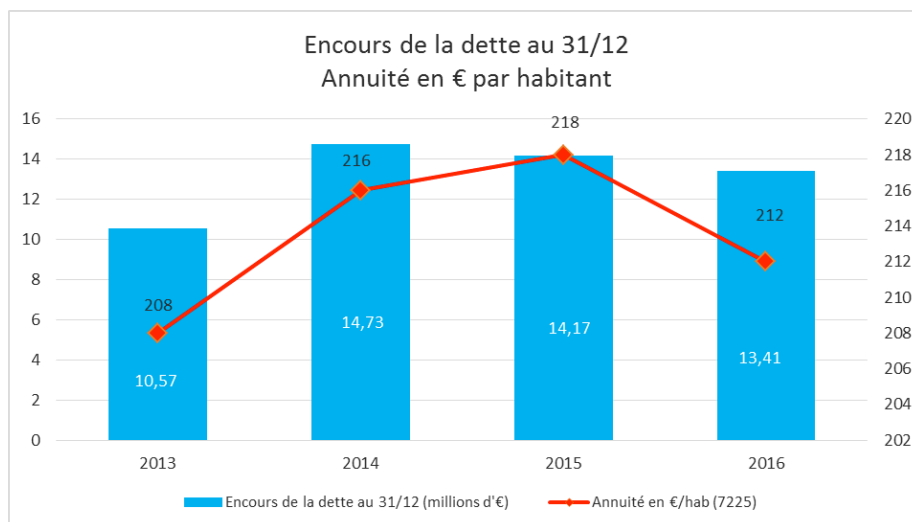
Investissement (€)

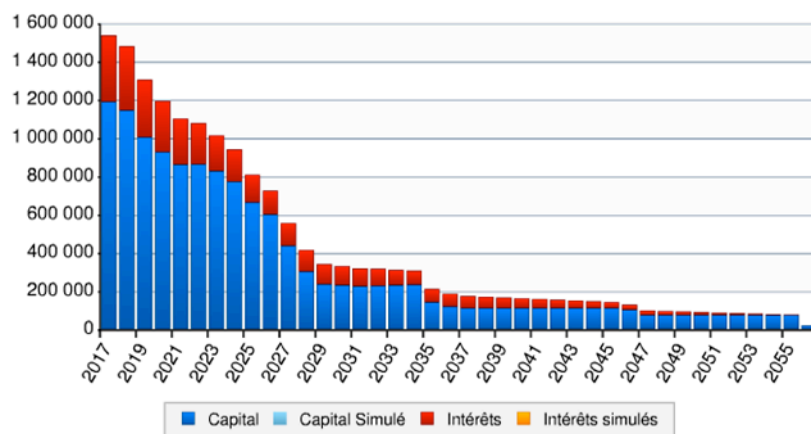


Sur les quatre dernières années, un pic des dépenses d'investissement a été constaté en 2014 dû à l'opération sur le site des Bartelottes, commencée en 2013 (pour la partie travaux). Cette dernière s'achèvera « comptablement » sur le 1^{er} semestre 2017.

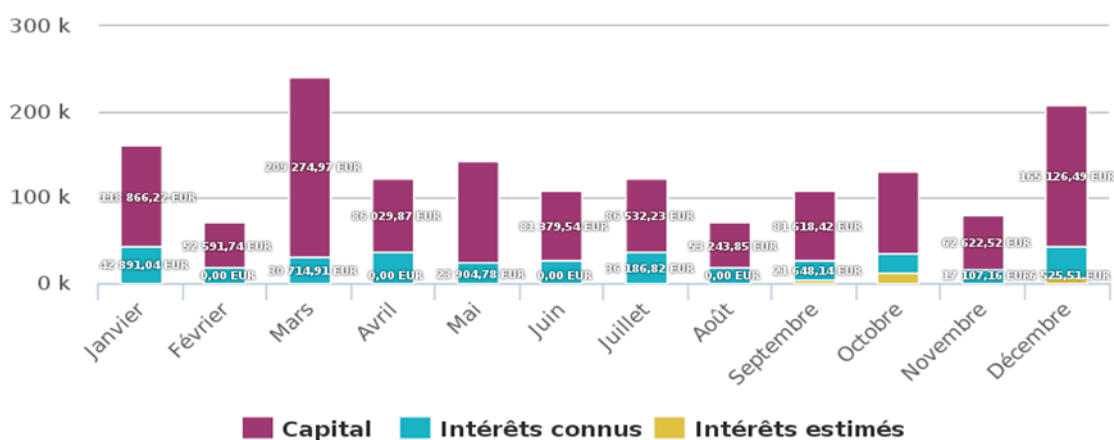
DETTE

Encours





Échéances 2017 par mois



© Finance Active

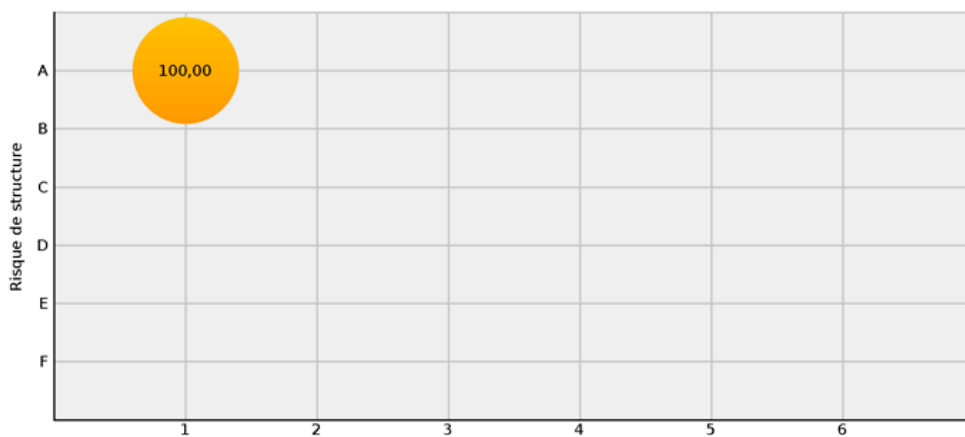
DETTE Ratio

Exercice	Encours de la dette au 31/12	Recettes réelles de fct	Annuité de la dette	Charges de personnel	Épargne Brute
2013	10 573 329,32	10 032 034,00	1 500 357,75	4 831 000,00	949 421,55
2014	14 733 418,44	9 475 223,64	1 560 101,70	5 013 891,62	603 179,93
2015	(avec 500 000€) 14 170 496,41	9 876 317,48	1 577 704,33	5 039 212,49	1 452 296,44
2016	(avec 450 000€) 13 414 000,00	9 744 665,00	1 567 696,00	5 059 271,62	1 168 458,00
	(sans 450 000€) 12 964 000,00				

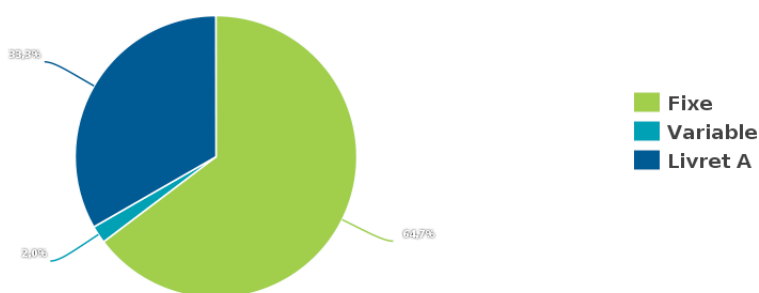
		2013	2014	2015	2016	SEUIL D'ALERTE
Niveau d'endettement	Encours dette / recettes fct	1,06	1,55	1,43	1,37	1,6
Rigidité	Charges de pers + annuité / recettes fct	0,64	0,69	0,67	0,67	0,8
Poids dette	Annuité / recettes fct	0,15	0,16	0,16	0,15	0,2
Temps de rbt (ans)	Encours dette / épargne brute	11,14	24,43	9,76	11,48	15
Dette/hab	Encours dette / nb hab (7367)	1 463,44	2 039,23	1 961,31	1 820,00	2 500,00

DESCRIPTION DE LA DETTE

Dette selon la charte de bonne conduite



Dette par type de risque



© Finance Active

LOGEMENTS AIDES

- ✓ Mises en chantier

Période	2002-2013	2014-2016	2017-2019
Imposition Etat	237	119	149
Logements agréés	215	241	A ce jour 122

L'objectif de la période 2014-2016 a été respecté. Le report de projets en cours de réalisation permet d'ores et déjà de valider 122 logements sur la nouvelle période triennale 2017/2019.

- ✓ Réalisations

Année (au 01/01)	2013	2014	2015	2016	Prévisions 2017
Nombre de logements	179	187	203	242	334
Nombre de résidences	2625	2664	2702	2774	2896
%	6,88	7,02%	7,5%	8,72%	11,6%
Logements manquants	479	484	472	451	390

Logements livrés en 2016 :

- TERRALIA – 1ère phase (92 logements)

Logements projets :

- LOGIREP – Livraison 2017 (86 logements)
- TERRALIA (2ème phase) – Livraison en 2018 (28 logements)
- KAUFMANN – Livraison en 2018 (80 logements)
- MARIIGNAN – Livraison en 2019 (20 logements)

La pénalité due par la commune s'élève à 109 164,55€ auquel il convient de soustraire les dépenses déductibles liées aux logements sociaux, soit 201 874€.

Le solde sera reporté en déduction du prélèvement 2018.

Ainsi, compte tenu des efforts de la commune en matière de construction de logements sociaux, aucune pénalité ne sera demandée à la commune.

SOCIAL

- ✓ Prévention spécialisée « Interv'al » : 112 jeunes accompagnés et 30 jeunes en contact.
- ✓ Il convient de préciser que la convention avec le Département a été prorogée jusqu'au mois de juin 2017. Ensuite quelle perspective sera définie par le Département ?
- ✓ Aide aux devoirs organisée par Inter'Val : 12 collégiens + 11 primaires
- ✓ Subvention communale versée au CCAS : 50 000 €
- ✓ Aide juridique : 105 personnes reçues
- ✓ Médiation : 6 RDV
- ✓ Application du quotient familial pour les services publics (restaurant scolaire, accueils de loisirs, école de musique), A la charge de la commune: 90 000€
- ✓ Nombre de logements attribués : 92 en 2016, prévision 86 en 2017, prévision en 2018 : 108 logements et accompagnement social
- ✓ Service emploi transféré à la maison de l'emploi à Longjumeau : 423 chômeurs sur la commune

TECHNIQUES

LES PRINCIPALES OPERATIONS D'EQUIPEMENTS REALISEES EN 2016 :

Travaux construction Bartelottes	185 961,00€
Acquisition cabinet médical (292 000€ + 6 637,16€)	298 637,16€

TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS	92 266,93€
---------------------------	------------

Châssis vitres Renondaines 28 393,20€, Etanchéité éducatif 17 026,56€, Mise en place fibre bâtiments publics 10 560€, Climatisation crèche 8 686,80€, Travaux ventilation chaufferie 5 205,60€, Mise en conformité bâtiments 11 134,80€, ...

TRAVAUX VOIRIE /ASSAINISSEMENT	130 578,30€
--------------------------------	-------------

Reprise bordures Rue des Cailleboudes 5 756,94€, Extension réseau électrique voie des Postes 6 642,59€, Mise en sécurité piétons 12 459,60€, Mise en sécurité intersection chemin de Lunézy 4 987,20€, Amélioration abords des écoles Rue des Cailleboudes 6 758,40€, Fourniture et pose arceaux de sécurité 9 501,60€, Récupération eaux de ruissellement 10 326€, Panneau sécurité aux abords des écoles 10 369,28 €, Assainissement RN20 34 626€, ...

ACQUISITION MOBILIER MATERIEL OUTILLAGE	86 820,91€
---	------------

Mobilier écoles Bartelottes, tableau mural, bac albums, climatiseur restaurant, radiateurs, nettoyeur thermique, compresseur, radar pédagogique, caméra angle Gaillard, armoire froide, défibrillateur.

ACQUISITION MATERIEL DE TRANSPORT	30 798,00€
-----------------------------------	------------

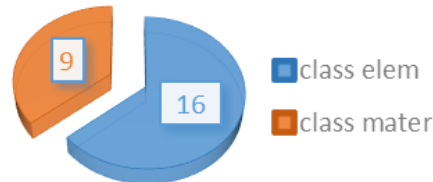
Fourgon Master

EDUCATIF

Le secteur scolaire :

- 416 élèves élémentaires et 236 élèves maternels
- La carte scolaire a été préparée pour accueillir les nouveaux arrivants. Les espaces classes disponibles devraient permettre d'accueillir sereinement les nouveaux élèves des différents programmes immobiliers jusqu'en 2019/2020.

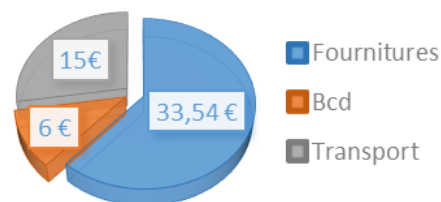
CLASSES 2016/2017 : 652 ÉLÈVES



Dotations :

- 54,54 € par élève élémentaire et 57,54 € par élève maternel
- 45 000 € alloués à l'organisation des classes transplantées (+ de 6 ans)
- 7 000 € versés à la caisse des écoles pour soutenir des actions scolaires
- Mise à disposition d'un intervenant sportif pour les écoles

DOTATION PAR ÉLÈVE EN €



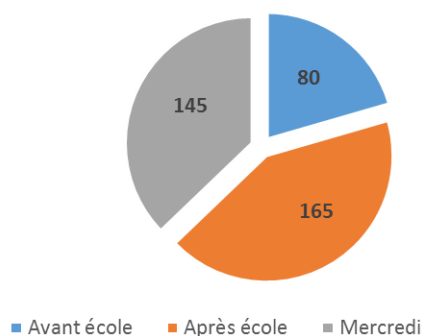
La restauration scolaire :

- 600 repas par jour scolaire (enfants et adultes)
- Une grille de goûter plus adaptée, moins sucrée depuis septembre 2016
- Achat d'un nouveau véhicule isotherme
- Des contrôles sanitaires très satisfaisants

Le secteur enfance :

- Plus de 500 familles inscrites
- 4 accueils de loisirs répartis sur la ville
- 92% des familles satisfaites des équipes d'animation
- 15 tranches de quotient pour aider chacun
- 4 séjours annuels (totalisant +/- 80 places)
- Entre 50 et 140 enfants accueillis sur les vacances scolaires
- La création d'événements festifs : Spectacle de Bineau et Rainbow Road (inspirée de la color run)

Nbre d'enfants en périscolaire / jour scolaire



Le coût des accueils de loisirs en 2016 (*hors temps du midi*) :

- Dépense totale : 767 743 €
- Recettes : 392 393 € (*soit 51 %* de la dépense*)
- Reste à charge : 375 350 € (*soit 49% de la dépense*)

Détail des recettes : Pso caf = 78 326 € ; Cej caf = 39 794 € ; PEDT = 32 900 € ;
Droits d'entrée = 220 584 € ; Contrat aidé = 20 789 €

Améliorer la qualité du service : Création d'un « Portail Famille »

Ceci permettra notamment :

- La consultation et le paiement en ligne des factures,
- Une meilleure gestion des pointages sur les dispositifs,
- Une préinscription à l'accueil de loisirs lors des vacances scolaires,
- L'accès au dossier par « enfant » modifiable en ligne, etc...

Cette étude concerne également d'autres secteurs tels que : La petite enfance, la jeunesse et le conservatoire.

Petite Enfance

Multi-accueil :

- 71 enfants ont fréquenté l'accueil dont 35 en contrat régulier et 36 occasionnels
- 31 familles inscrites sont sous le seuil de pauvreté (facturation à moins de 1€ de l'heure)
- 45 familles inscrites sur liste d'attente

Relais Assistantes Maternelles :

- 97 familles emploient une assistante maternelle
- 47 Assistantes maternelles agréées dont 39 actives offrant 128 places d'accueil.
- 33 Assistantes maternelles fréquentent le relais dont 27 de manière régulière
- 102 animations collectives pour 87 enfants venus au moins 1 fois au RAM

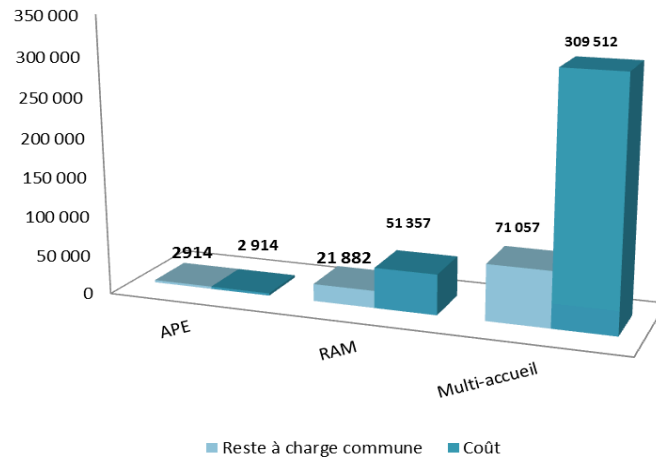
Accueil Parents/enfants « 1,2,3, Soleil » :

- Un pôle de 5 bénévoles et 1 professionnelle
- 32 jours d'ouverture par an, les vendredis hors vacances scolaires
- 52 familles inscrites en 2016. 11 adultes et 11 enfants par séance

Perspectives :

- Projet de création d'une micro-crèche 10 places (Programme Terralia)
- Ouverture prévue en 2019
- Subventionnement Caf de 12 000 €/place

Coût par structures



URBANISME

- Les bois

Les parcelles boisées sur la commune représentent 110 hectares environ

La commune est propriétaire de 75 %

La politique retenue consiste à acquérir toutes les parcelles boisées et saisir en conséquence toutes les opportunités

Au titre des acquisitions de parcelles boisées, la commune bénéficie de subventions provenant de la Région et du Département à hauteur de 80 %.

- Bâtiments publics

En 2016, pour lutter contre la désertification médicale, la commune a acheté le cabinet médical pour 298 637,16€. A ce jour, 3 médecins exercent, un 4ème est attendu dans les prochains mois. Pour cette opération, la commune a bénéficié de subvention provenant de l'Etat (DETR 73 000€) et du Département (Plan de relance: 41 048€)

En 2016, dans l'objectif de créer un commerce alimentaire au centre-ville, la commune a cédé une propriété située au 3, Rue du Grand Noyer au prix de 160 000 €

En 2018-2019, conformément à la délibération du 28 février 2017, la commune s'est engagée à acquérir un local pour créer une micro-crèche au prix de 200 000 € d'une superficie de 108 m² jardin 40 m² et une place de stationnement (2ème phase-Terralia-Essonne-Habitat). Les travaux d'aménagement de la crèche ont été estimés à 200 000€.

En 2018-2019 – La commune s'est engagée à acquérir l'école Notre Dame pour 1 000 000 € Rue des Cailleboudes

- Urbanisme

Révision du plan local d'urbanisme

Poursuivre les opérations immobilières aux abords de la RN 20

Restructurer le centre-ville –

Révision du règlement de publicité

- Environnement

Essonne-Propre – Essonne Verte

Diagnostic écologique – Subventions estimées à 80%

CULTURE-SPORT-JEUNESSE

Le Service Culturel :

Budget de fonctionnement 44 560 €

Concert, théâtre, Carnaval de Bineau, Escale'n Jazz, Fête des Voisins, Fête de la Musique, Fête de la Science, Fête du Patrimoine, Salon des Artistes, expositions ...

L'Ecole de Musique accueille 139 élèves

La participation financière de la commune s'élève à :

Salaires 213 846 €

Budget fonctionnement 3 345 €

Recettes facturation 76 081 € (chiffres pour l'année 2017)

Participation financière nette de la commune: 141 110€

Disciplines : batterie, clarinette, saxophone, flûte à bec, flûte traversières, piano, guitare classique, guitare électrique, trombone, tuba violon, violoncelle, trompette, éveil musical

Les manifestations : Concert du Nouvel An (dernier week-end de janvier), Fête de la Musique (21 juin 2017), Gala de fin d'année (dimanche 25 juin 2017),

Journées portes ouvertes (juin), Escale'n Jazz (24 au 26 mars 2017), Auditions (2 Décembre/mai)

Service des Sports :

Budget de fonctionnement 2 230 €

Dimanche 14 Mai : Tournoi de Balles aux Prisonniers

Dimanche 12 Novembre : Fête du Sport

La Bibliothèque :

761 lecteurs emprunteurs 10,2 % population

22 942 livres ou magazines prêtés

1 857 livres et 25 abonnements

29 300 titres soit 3,9/habitant

23 420 € de crédits d'acquisition

4 agents pour 22h d'ouverture au public

Les Associations :

Tissu associatif locale : Sport : 24 associations / Culture : 13 associations / Autres : 19 associations.

Subventions versées aux associations : 130 690 € (hors associations subventionnées par le budget CCAS)

Manifestations : Forum des associations en septembre, soirée des associations en octobre et les événements des associations.

La Jeunesse – Micado :

Budget de fonctionnement 32 000 € - Masse salariale: = 82 667 euros

104 inscrits dont 70 garçons et 34 filles

Activités proposées : atelier sportif, atelier culinaire, ateliers manuels, jeux de société, bowling, cinéma, urban foot, aquarium sea, musées, laser game, K-mission, patinoire, Koézio, Block out ...

Séjour Pâques : 7 jeunes / croisière sur le canal du Nivernais, coût total 2023 € participation de la commune 810€, 173,40 € par jeune.

Séjour été : 15 jeunes / Lathus (86) hébergement & activités, coût total 5 725,60 € participation de la commune

D. PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2017

CONTEXTE GENERAL

Contexte général

La contexture générale de la loi de finances 2017 reprend largement le triptyque qui structurait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

- ✓ Baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales
- ✓ Soutien de l'Etat à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local.
- ✓ Renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF.

La Loi de finances prévoit également :

- ✓ Une évolution des bases fiscales revalorisées à 0,40 %
- ✓ Une évolution du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) à 1 milliard
- ✓ Une majoration de la dotation globale de fonctionnement liée à la hausse de la population

RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY

Le pacte financier et fiscal de solidarité a été adopté le 16 novembre dernier.

Ce pacte est valable 2 ans et sera révisé en 2019.

Les grands principes sont les suivants:

- ✓ En fonctionnement
 - Recettes :
 - Maintien du produit fiscal
 - Maintien des Attributions de compensation
 - Redistribution aux communes des progrès développement économique et logement
67% CPS / 33% communes
 - Dépenses :
 - Prise en charge dégressive du FPIC totale en 2017 (nulle en 2022)
 - Harmoniser les politiques publiques
 - Maitriser les coûts
- ✓ En investissement
 - Prise en compte des décisions prises par la CAPS-CAEE (« coups partis »)
 - Financement des politiques communautaires
 - 100% CPS – Compétence d'intérêt général – Ex Aire d'accueil
 - 80% CPS / 20% commune – Opérations d'investissement – Compétence CPS (médiathèques, piscine...)
 - 20% CPS / 80% commune – Opérations d'investissement – Ex: Voirie
 - Soutien (50%) aux investissements des communes
Pour LA VILLE DU BOIS 689 039€ à répartir entre 2017 à 2022
- ✓ Définition de l'intérêt communautaire
 - Mise en place de transfert et mutualisation en respectant le principe de neutralité financière au moment du transfert

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS SACLAY
EVOLUTION DES COMPETENCES

Etudes en cours :

- ✓ Etude sur le transfert éventuel de la compétence voirie au 1^{er} janvier 2018
- ✓ Etude sur le transfert de la compétence assainissement
- ✓ Etude sur le transfert des équipements culturels et sportifs (Ecole de Musique, piscine)
- ✓ Renouvellement de la DSP eau potable
- ✓ Défense extérieure contre l'incendie
- ✓ Actions et aides financières en faveur du logement social
- ✓ Energie: Réflexion en cours sur la prise de compétence – concession gaz et électricité
- ✓ Définition d'une politique générale de protection de l'environnement
- ✓ Circulations douces et parcs de stationnement vélo

OPPORTUNITES

- ✓ UN NOUVEAU CONTRAT D'AMENAGEMENT REGIONAL
 - Plus fluide, plus ouvert avec l'abandon de toute critérisation.
 - Une durée réduite de 5 à 3 ans permettant de solliciter deux contrats consécutifs au cours d'une même mandature.
 - Un délai de carence supprimé ramenant à trois ans le délai minimum à respecter entre deux contrats
 - Pour chaque contrat, la participation régionale est plafonnée à 1 M€ avec une majoration possible de 500 000 € pour les opérations environnementales
 - Les projets retenus : Réalisation ou amélioration d'équipements ou d'espaces publics, Réalisation d'équipements de proximité, (culture, loisirs, sports) Restauration et mise en valeur du patrimoine historique non classé, Rénovation énergétique du patrimoine des collectivités
- ↳ Objectif de déposer un contrat en fin d'année. Opérations qui pourraient être retenues :
 - Etanchéité de l'école Ambroise Paré,
 - Remplacement des fenêtres Mairie, CCAS, Services techniques,
 - Aménagement de la crèche, école Notre Dame
- ✓ TAXE D'AMÉNAGEMENT 15% OPÉRATION KAUFMAN: 814 017€
1^{er} versement Décembre 2017: 407 008€
Solde en 2018

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Section de Fonctionnement :

- ✓ Maintenir les taux d'imposition fiscalité directe
Pour rappel

Taxe d'habitation	16,83 %
Taxe foncier bâti	23,37 %
Taxe foncier non bâti	95,16 %
- ✓ Optimiser le coût de fonctionnement des différents services en gardant un service de qualité
- ✓ Maintenir les subventions aux associations locales
- ✓ Maintenir les tranches du quotient familial
- ✓ Maitriser la masse salariale, tenant compte de l'augmentation du point d'indice à 0,60% à compter du 1^{er} février 2017 et des nouvelles dispositions dans le cadre du Parcours Professionnels Carrières et Rémunération
- ✓ Maintenir une capacité d'autofinancement
- ✓ Mutualiser les moyens matériels et humains avec les différentes collectivités de la Communauté Paris Saclay (CPS)
- ✓ Mener une réflexion pour un transfert éventuel de la compétence voirie

Section d'investissement :

- ✓ Diminuer l'endettement
- ✓ Présenter un contrat d'aménagement Régional et Départemental et définir les opérations d'investissement

OPERATIONS D'EQUIPEMENT 2017

- ✓ **Renouvellement réseau d'eau potable rue A. Paré : 240 000€TTC** – Travaux financés par SUEZ dans le cadre de la DSP - En 2 phases : vacances scolaires février et avril
- ✓ **Réseaux d'Assainissement et Eaux Pluviales rues A. Paré et Grand Noyer: 520 000 €TTC** – A répartir sur 2 ans (Budget 2017: 250 000€ / Budget 2018: 270 000€)
Redimensionnement des réseaux eaux Pluviales afin d'augmenter la capacité de stockage
Remplacement des réseaux eaux usées défectueux
- ✓ **Travaux de modernisation de l'éclairage Public sur 14 ans (2012-2025): 88 132 €TTC**
Remplacement des anciens éclairages par des projecteurs à leds programmés.
Objectifs : économies d'énergie, réduction abonnement EDF et coût annuel maintenance
- ✓ **Agenda d'accessibilité programmée : (2017-2024) 1 380 000 €TTC**
Application de la loi du 11 février 2005 dite loi « handicap », mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap).
Programmation sur 9 ans des travaux de mises en accessibilité ERP sur 28 sites
Pour 2017: 170 000€
- ✓ **Mise en conformité Incendie des bâtiments communaux : 31 000 €TTC**
L'école Amboise Paré fera l'objet d'importants travaux de mise en conformité du bâtiment en 2017 :
Modernisation et l'extension du système de sécurité incendie, installation de portes séparatives c/feu.
- ✓ **Parking rue des écoles : 100 000 €TTC**
Nouveau parking public de 15 places, rue des écoles derrière la Mairie

✓ **Secteur Voirie : 80 000 € TTC**

Mise en sécurité des trottoirs le long de la RN20 avec la mise en place de barrières.
Réfection partielle de 2 cours maternelles Renondaines et Marie Curie

✓ **Secteur Sport/Culture : 60 000 € TTC**

Gymnase Escale : réhabilitation ancien Dojo et couverture.
Réfection étanchéité du mur côté salle de boxe (zone enterrée)
Petit gymnase : remplacement des rideaux.

✓ **Pôle Culturel Schnersson : 30 000 € TTC**

Réalisation d'un diagnostic environnemental (ABC) sur la parcelle de la Maison Schnersson. Subvention estimée 80%

DEPENSES INVESTISSEMENT			
N° OPE	LIBELLE	2017	Commentaires
SUBVENTION EQUIPEMENT		70 714,00	
	Subvention équipement	70 714,00	convention VILOGIA (extinction 2019)
VOIRIES		585 283,33	
64	Bail Voirie + voirie	239 650,00	Colas: Seuil mini marché 108 k€ - 57 k€. mis sur budget fonct barrières protection RN 20 + création parking + traçage routier
64	Bail Eclairage Modernisation éclairage public + extension ERDF	95 633,33	Economies sur conso, abonnement et maintenance sur Budget fonctionnement 2017-2020
64	Travaux SIVOA Grand Noyer et A.Paré	250 000,00	Remplacement et augmentation capacité rétention des réseaux eaux pluviales
ACQUISITIONS		50 000,00	
32	Parcelles	50 000,00	acquisition Bois
SCOLAIRE		78 000,00	
124	Bâtiments scolaires - Ambroise Paré - renondaines - Marie Curie	78 000,00	Travaux divers + PPMS écoles (clôture, portillons, brise vue, films, serrures,...) + barrière pompier levage à mains Bartelottes, mise en conformité, réfection cour, installation jeux, visiophones
SPORT		81 500,00	
107	Gymnase l'Escale	67 000,00	Réhabilitation dojo 1er étage: sol, doublage, peinture, électricité Reprise étanchéité mur derrière salle boxe + Reprise étanchéité mur derrière salle boxe + Création d'une descente EP + reprise étanchéité toiture
107	Gymnase Bartelottes	5 500,00	Protection des poteaux de la grande salle, demander réfection de prix à Sport France
107	Petit Gymnase	9 000,00	Remplacement des rideaux
BATIMENTS DIVERS VILLE		221 500,00	
107	Travaux divers Bâtiments	10 000,00	
107	Travaux Sécurité Incendie	10 000,00	Registres Sécurité, mises aux normes
107	Mise en accessibilité "Handicapés"	170 000,00	suivant calendrier ADAP
107	Maison Gardien Bartelottes	1 500,00	Raccordement fibre
107	Pole Culturel Schnersson	30 000,00	Diagnostic écologique ABC (2017)
INVESTISSEMENTS DIVERS		122 587,40	
107	Restaurant Scolaire	5 000,00	achat gros matériel
107	Service Administration Générale	1 800,00	divers -
107	Service Petite Enfance	2 000,00	informatique, mobilier, achat de matériel
107	Service Entretien	5 000,00	kärcher, escabeaux, poubelles, sèche linge etc...
107	Service Educatif - Scolaire- Enfance- jeunesse	14 345,00	mobilier, vidéoprojecteur, tapis motricité, trampoline, table ping pong outdoor etc....
107	Bibliothèque	6 300,00	mobilier, informatique, fonds multimédia et numérique
107	Service finances	2 700,00	2250 ht interface CHORUS
107	Police Municipale	10 000,00	vidéo protection
107	Véhicules	53 500,00	véhicule livraison repas (32 000) véhicule astreinte (15 000) véhicule occasion plombier (6 500)
107	Mobilier Fêtes/Cérémonies	2 500,00	Acquisition de 50 chaises type Coque Escale (1 100) + Acquisition de 20 tables pliantes Escale (1 300)
107	Service CTM	7 000,00	Renouvellement petit équipement perceuse, visseuse, meuleuse (2 000) + Redresse potelets (4 850) + rayonnage atelier (120)
107	Service ESV	3 500,00	souffleur (350) + débroussailluse à mains (950) + taille haies (620) + tondeuse (1 300)
107	Informatisation des services aux familles	7 142,40	portail familles
107	Conservatoire/Ferme Croix st Jacques	1 800,00	remplacement 80 chaises
AP/CP BARTELOTTE		51 040,16	
201301	Travaux école	32 288,16	AP/CP
201302	Travaux gymnase	18 752,00	AP/CP
TOTAL		1 260 624,89	

SIMULATION BUDGET PRIMITIF 2017

Fonctionnement

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016	Réalisé 2016	Simulation projet budget 2017
011 - Charges à caractère général	2 355 712,80	2 052 418,95	2 238 249,16
012 - Charges de personnel et frais assimilés	5 168 025,00	5 059 271,62	5 153 984,00
014 - Atténuations de produits	20 118,00	20 117,68	0
65 - Autres charges de gestion courante	537 910,00	528 989,19	538 612,00
66 - Charges financières	368 000,00	364 595,94	357 908,53
67 - Charges exceptionnelles	27 382,00	22 492,48	48 651,00
68 - Dotation aux amortissements et provisions	12 783,00	12 783,00	12 783,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 489 930,80	8 060 668,86	8 350 187,69
023 - Virement à la section d'investissement	507 324,10	0,00	828 413,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	518 499,37	515 538,18	221 407,31
Total dépense d'ordre de fonctionnement	1 025 823,47	515 538,18	1 049 820,31
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 515 754,27	8 576 207,04	9 400 008,00

FONCTIONNEMENT RECETTES			
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016	Réalisé 2016	Simulation projet budget 2017
002 - Résultat de fonctionnement reporté			
013 - Atténuations de charges	105 000,00	208 678,43	145 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	788 859,02	883 764,08	799 708,92
73 - Impôts et taxes	7 134 620,61	7 216 950,99	7 175 685,08
74 - Dotations, subventions et participations	1 230 568,64	1 152 911,90	1 148 992,78
75 - Autres produits de gestion courante	48 260,00	58 720,63	60 611,22
76 - Produits financiers	10	5,46	10
77 - Produits exceptionnels	208 436,00	223 633,51	20 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	9 515 754,27	9 744 665,00	9 350 008,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	0	50 000,00
Total RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9 515 754,27	9 744 665,00	9 400 008,00

Investissement
Dépenses

INVESTISSEMENT				
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016	REALISE 2016	RAR 2016	Simulation projet budget 2017
001 - RÉSULTAT REPORTÉ D'INVESTISSEMENT	2 166 493,63	2 166 493,63		1 237 064,52
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0		50 000,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	182 034,00	182 034,00		182 034,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	2 070 843,00	2 069 878,23		1 210 905,20
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	70 714,00	70 714,00		70 714,00
OPERATIONS D'EQUIPEMENT	1 595 495,95	899 191,19	275 362,39	1 465 273,28
Total DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 085 580,58	5 388 311,05	275 362,39	4 215 991,00

Recettes

INVESTISSEMENT				
Chapitre	BUDGET TOTAL 2016	REALISE 2016	RAR 2016	Simulation projet budget 2017
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	507 324,10	0		828 413,00
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	518 499,37	515 538,18		221 407,31
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	621 984,86	585 496,61		538 000,11
1068 - EXCEDENTS DE FCT CAPITALISÉ	1 589 909,30	1 589 909,60		1 168 457,96
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REÇUES	945 830,89	93 273,76	897 826,62	897 826,62
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 902 032,06	1 367 028,38	450 000,00	560 886,00
165 - DÉPÔT ET CAUTIONNEMENT				1 000,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0		
204 - SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	0	0		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0		
Total RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 085 580,58	4 151 246,53	1 347 826,62	4 215 991,00

Madame PUJOL demande des précisions sur la dépense de 30 000€ relative à la réalisation d'un diagnostic ABC sur la propriété SCHNERSON.

Monsieur MEUR répond que ce diagnostic, réalisé sur une année, permet d'établir un Atlas de la Biodiversité Communale. C'est un inventaire cartographié des habitats, de la faune et de la flore du territoire qui permet d'identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité. Ce document est nécessaire pour obtenir le soutien financier du Département et de la Région dans l'aménagement du site SCHNERSON.

Madame PUJOL s'interroge sur les 10 000€ consacrés à la vidéo protection.

Monsieur MEUR répond que des investissements sont nécessaires pour maintenir à jours les équipements et les logiciels.

Madame PUJOL demande si l'investissement de 12 000€ pour l'installation du portail famille est vraiment intéressant et s'il ne faut pas plutôt privilégier le contact humain.

Monsieur CAULAY explique que ce service répond à un véritable besoin des familles (paiement par carte bancaire via le site internet, inscription des enfants à certains services, groupement des factures, centralisation des informations, etc.). Le contact avec les familles est bien sûr maintenu, le calcul du quotient se fera toujours auprès du service ainsi que d'autres formalités.

Madame PUJOL estime que si la municipalité avait décidé d'augmenter légèrement les impôts, cela aurait peut-être permis d'acheter plus de livres pour la bibliothèque, de donner plus de moyens au service jeunesse ou au CCAS.

Monsieur MEUR répond que la commune verse 50 000€ au CCAS et que cette somme n'est pas entièrement dépensée, de plus le budget communal supporte les frais de personnel de la structure.

Monsieur BRUN rappelle qu'un point d'impôt ne représente qu'une recette supplémentaire de 45 000€.

Monsieur MEUR explique que pour rester à budget constant au regard de la baisse des dotations de l'état, il aurait été nécessaire d'augmenter les impôts de 20%. La municipalité a fait le choix de diminuer ses dépenses et de ne pas augmenter les impôts tant que cela sera possible.

Madame PUJOL s'interroge sur les conséquences des baisses des budgets des services sur les conditions de travail du personnel communal et l'augmentation des agents en arrêt de travail.

Monsieur MEUR répond que le personnel communal est vieillissant sur certains secteurs, ce qui peut expliquer une partie des arrêts enregistrés.

Madame CLOIREC demande à quoi correspond l'AP/CP pour les Bartelottes.

Madame DONNEGER répond que ce sont les autorisations de paiement relatives aux opérations des Bartelottes, nécessaires au financement des derniers travaux. Cette ligne sera ensuite clôturée.

Madame PUJOL estime que le document présenté cette année à l'appui du débat est moins lisible que celui proposé l'année précédente.

Madame PEUREUX et **Madame BERCHON** répondent que le document est beaucoup plus détaillé, plus technique, ce qui le rend peut être plus difficile à appréhender.

2017D12

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT la loi NOTRe du 07 août 2015 qui complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB),

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivité Territoriales, le débat d'orientation budgétaire doit désormais faire l'objet d'un rapport dont le contenu, les modalités de publication et de transmission sont définis à l'article D.2312-3,

Ainsi, pour les communes d'au moins 3500 habitants, ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU le règlement intérieur du Conseil Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances en date du 10 mars 2017,

VU le rapport d'orientation budgétaire présenté,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

21 POUR, 2 CONTRE, 1 ABSTENTION

PREND ACTE de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires,

ATTESTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire correspondant, annexé à la délibération,

PRECISE que le rapport d'orientation budgétaire sera mis à disposition du public dans les conditions réglementaires et que transmission en sera également faite à Monsieur le Président de la Communauté Paris-Saclay,

Indemnités allouées aux élus locaux : Modification de l'indice de référence

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs et précise que ces dispositions ne changent rien à la situation des élus sur la commune de LA VILLE DU BOIS, puisque le montant des indemnités est fixe et non indexés sur l'indice référencé mais, administrativement, il est tout de même nécessaire de modifier la délibération.

2017D13

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

CONSIDERANT que la délibération prise le 22 mars 2016 fait référence à l'indice 1015, indice brut maximum en vigueur à cette date,

CONSIDERANT que la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, est amenée à évoluer,

CONSIDERANT l'intérêt pratique de faire uniquement référence à l'indice brut terminal sans en préciser la valeur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

VU la délibération 2016D17 du 22 mars 2016,

VU le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal annexé à la délibération,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de référence à l'indice brut terminal sans en préciser la valeur,

PRECISE que le montant des indemnités fixé au 1^{er} avril 2016, pour l'exercice effectif des fonctions de maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, reste inchangé,

Pour rappel :

Maire		1692,00€/mensuel
Adjoints au Maire	648€ x 8 adjoints	5 184,00€/mensuel
Conseillers Municipaux délégués ++	211€x 4.....	844,00€/mensuel
	40€ x 10	400,00€/mensuel
Enveloppe globale		8 120,00€/mensuel

**Fusion du Syndicat de la Vallée de l'Orge Aval
et du Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge :
Avis sur le périmètre et les statuts**

Monsieur CARRÉ procède à l'exposé des motifs.

Madame PUJOL demande quel est l'intérêt de cette fusion et comment cela s'articule avec la communauté Paris-Sacaly.

Monsieur MEUR répond que la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne estime que la gestion du bassin de l'orge n'est pas optimum avec la présence de deux syndicats sur ce bassin. De plus, cela va dans le sens de la loi NOTRe qui souhaite réduire le nombre des syndicats existants. Comme nous sommes membre du Syndicat de l'Orge, notre avis est sollicité. Concernant Paris-Saclay, la communauté d'agglomération n'a pas la compétence assainissement pour l'instant, cette compétence sera obligatoire en 2020 mais des études sont en cours pour une reprise au plus tôt en 2018. A ce moment-là, la CPS pourra, soit gérer la compétence en régie, soit faire appel aux syndicats existants.

2017D14

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que par délibération du 08 décembre 2016, la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération sollicite la fusion du syndicat mixte de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA) et du syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO),

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de l'article L.5212-27 I du C.G.C.T., la Préfecture a communiqué aux communes membres, l'arrêté de projet de périmètre ainsi que le projet de statuts du futur syndicat issu de la fusion,

CONSIDÉRANT qu'à compter de cette notification, les organes délibérants des membres des syndicats concernés ainsi que les Comités Syndicaux du SIVOA et du SIBSO disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat,

VU l'arrêté portant projet de périmètre et de statuts transmis par la Préfecture de l'Essonne et réceptionné le 16 février 2017,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

1 abstention

J. CLOIREC

APPROUVE le projet de périmètre et de statuts, tel qu'ils sont annexés à la délibération.

**Règlement Intérieur :
Modification**

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs et rappelle que l'ancien règlement datait de 2003. Au regard des remarques de la Préfecture, les modifications demandées doivent être apportées. Les services attendent une circulaire de la Préfecture afin d'étudier les opportunités dans ce domaine.

2017D15

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDÉRANT que par délibération en date du 13 décembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur applicable au personnel communal,

CONSIDÉRANT que l'octroi de jours de congés supplémentaires, en dehors de ceux prévus par les textes réglementaires, n'est pas autorisé,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier les articles 18 et 19b du règlement intérieur en conséquence,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'abrogation de l'article 18,

APPROUVE l'abrogation à l'article 19 (b), les dispositions relatives aux congés exceptionnels lors du départ à la retraite, les autres dispositions de cet article demeurant inchangées,

Convention de délégation de compétence transport scolaire avec le STIF : Avenant de prorogation

Monsieur MEUR procède à l'exposé des motifs.

Madame PUJOL indique que des difficultés existent sur ces lignes de transports (retards conséquents, etc...).

Monsieur CAULAY répond qu'effectivement, le STIF qui est responsable de l'exécution de ce marché, est assez éloigné du terrain et n'est pas toujours en capacité de régler les problématiques rencontrées malgré les contrôles mis en place et les pénalités financières appliquées lors du constat de manquements au cahier des charges. Il souhaite donc revoir les conditions de la délégation et redonner plus de pouvoir aux communes. Ces modifications de fonctionnement demandent réflexion et dans l'attente, il propose un avenant à la convention actuelle.

2017D16

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

CONSIDERANT que depuis la reprise de la compétence transports scolaires par le STIF le 1^{er} août 2015, la commune participe à l'organisation et au suivi des transports scolaires du territoire, dans le cadre d'une convention de délégation de compétence,

CONSIDERANT que cette convention prend fin au terme de l'année scolaire 2016/2017,

CONSIDERANT que l'accord cadre relatif aux transports scolaires en circuits spéciaux sur le territoire de l'Essonne prend fin au terme de l'année scolaire 2017/2018

CONSIDERANT que le STIF souhaite prolonger l'actuelle convention de délégation de compétence pour une durée d'un an dans les mêmes conditions, afin d'adosser le renouvellement des marchés à une nouvelle délégation de compétence,

VU la proposition d'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à la majorité,**

3 Abstentions

V. PUJOL, M. GESBERT, J. CLOIREC

APPROUVE la prolongation de l'actuelle convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, en annexe à la délibération.

Décisions du maire

en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- 2017DM17 : Convention avec le CPA à Lathus, séjour 8 au 14 juillet 2017 – MICADO
- 2017DM18 : Mise à disposition de la solution I-Parapheur et connexion à CHORUS Portail Pro
Contrat signé avec la société SEGILOG/BERGER LEVRAULT à LA FERTE BERNARD (72) pour un montant de 2 250€ HT pour l'installation et 810€/an pour l'abonnement.
- 2017DM19 : Contrat d'engagement pour le carnaval de Bineau
Contrat signé avec M. ZEMOURI à PARIS (75012) pour un montant de 630€ TTC
- 2017DM20 : Contrat de location d'un véhicule Fiat Ducato
Contrat signé avec la société SAML à GRIGNY (91) pour un montant de 397,16€ HT/mensuel sur 60 mois

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,
Jean-Pierre MEUR